

« Lutter contre la pauvreté des femmes : Préalables institutionnels et actions »

Evènement parallèle organisé par l'Association Regards de Femmes, en marge de la 68^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

**Mercredi 13 mars 2024, 16h30 – 18h,
Salvation Army Auditorium, 221 East 52nd Street, New York**

**Intervention de S. E. Madame Ifigeneia KONTOLEONTOS,
Représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie
(OIF) auprès des Nations unies**

Madame la Présidente, Chère Madame VIANES,
Mesdames et Messieurs, Chers invités, en vos rangs et qualités,

Avant toute chose je me réjouis de vous retrouver cette année, ainsi que l'Association Regards de Femmes, et je voudrais vous remercier sincèrement pour l'invitation que vous avez adressée à l'OIF de prendre part à cet évènement organisé en marge de la 68^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme.

La Francophonie est mobilisée au plus haut niveau lors de cette session, et vous savez que Madame la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Louise MUSHIKIWABO, a réuni hier les Ministres et Chefs de délégation des pays membres de l'OIF sur les enjeux de l'autonomisation comme levier d'une inclusion économique durable.

Tout au long de cette session, la Francophonie, ses acteurs parlementaires et ses acteurs de la société civile, font entendre leur voix et leurs priorités.

Et c'est dans ce contexte qu'il me revient de souligner devant vous aujourd'hui que **pour l'OIF, l'autonomisation économique des femmes ne peut se réaliser que par la mise en place d'un environnement juridique et social favorable à l'égalité femmes-hommes, par la promotion de leurs droits et d'accès au marché du travail.**

Le lien entre l'enregistrement des naissances et l'autonomisation des femmes est indissociable.

Le **droit à l'identité** constitue en effet un préalable indispensable qui permet d'avoir accès à tous les autres droits.

Et il s'agit d'une **priorité commune** de l'OIF et de l'association Regards de Femmes.

Encore aujourd'hui, au sein de l'espace francophone, **plus d'une quinzaine** d'Etats membres **peinent à atteindre un taux de 70% d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans.**

Depuis 2019, la Secrétaire générale de La Francophonie a inscrit l'enregistrement des faits d'état civil, ***en particulier des naissances***, au rang de ses priorités. Cette initiative se traduit **par une volonté de rassembler et de coordonner la mobilisation des acteurs francophones impliqués sur le sujet autour d'actions conjointes**, pour un impact pérenne auprès des populations.

Nous le savons, les implications résultant du non-enregistrement des faits d'état civil sont souvent amplifiées dans le cas des femmes et des filles.

Ce manquement peut aggraver leur marginalisation et leur vulnérabilité, les privant de leurs droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection légale. En outre, l'absence de documentation officielle peut les exposer à un risque accru de mariage précoce, de travail forcé et d'autres formes d'exploitation. **Ainsi, l'enregistrement complet et précis des événements d'état civil est non seulement une question de droit, mais aussi un impératif pour promouvoir l'égalité des genres et protéger les droits des femmes et des filles.**

Prenons deux exemples concrets, qui témoignent des défis auxquels nous faisons face, et qui sont au cœur de l'événement qui nous réunit aujourd'hui :

1. **En matière d'éducation : le défi de la déscolarisation précoce** : dans de nombreux pays de l'espace francophone, l'enfant qui n'a pas été enregistré **dans les délais légaux** est obligé à un moment donné d'arrêter sa scolarité, **en général après le primaire** puisqu'il faut une preuve d'identité pour l'inscription aux examens et au passage en classe secondaire. Et les filles sont encore souvent les premières victimes de cette déscolarisation précoce. Or, il est démontré que chaque année d'école primaire supplémentaire effectuée augmente de 10 à 20% la future rémunération d'une femme, et une année d'école secondaire, permet une augmentation de 15 à 25%.
2. **En matière d'entrepreneuriat ou d'activité génératrice de revenus de manière générale,** un nombre considérable de femmes en âge de travailler ne bénéficient pas de l'égalité des chances économiques en raison des obstacles juridiques, **notamment l'absence d'identité légale**, qui les empêche d'accéder à un emploi stable, de se lancer dans l'entrepreneuriat, d'acheter leur propre propriété ou d'en hériter, et même d'ouvrir leur propre compte bancaire.

Face à ces défis, l'OIF **et ses partenaires**, dont l'association Regards de Femmes, sont pleinement mobilisés pour promouvoir l'autonomisation des femmes, et pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. **Et cela commence par leur garantir un égal accès au premier des droits, celui d'avoir une identité.**

Pour preuve, la consolidation de l'état civil fait partie intégrante de la Déclaration de Djerba de 2022 ou encore de la Stratégie de la Francophonie pour la « *promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* » de 2018.

Dans le cadre de ce qui précède, il me revient de rappeler brièvement deux projets phares de notre Organisation :

1) Le projet phare « La Francophonie avec Elles » tout d'abord. Afin de contribuer à l'autonomisation économique des femmes, dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive, le Fonds « la Francophonie avec Elles », créé en 2020, permet chaque année à des femmes en ***situation***

de vulnérabilité d'accéder à une autonomie économique et sociale, grâce au financement de projets de terrain portés par les organisations de la société civile Francophone. **Depuis 2020, 57000 femmes ont été soutenues, à travers 254 projets financés, dans 34 pays de l'espace francophone.**

2) Le projet phare « Etat civil » ensuite.

Dans le cadre de la programmation quadriennale 2024-2027, le projet connaîtra une montée en puissance, autour de deux grands axes d'interventions :

- **Axe 1 : des projets pays multi-acteurs** qui peuvent inclure à la fois des **campagnes de sensibilisation, des formations** ou encore de **l'enregistrement des enfants sans** acte de naissance ;
- **Axe 2 : des activités de plaidoyer stratégique et institutionnel, visant à encourager et à accompagner les États à accorder une priorité nationale à l'état civil.**

L'OIF et l'association Regards de Femmes se sont mobilisées sur la thématique de l'état civil de 2020 à 2023 **au Niger**, avec des vastes campagnes de sensibilisation sur l'importance de

l'état civil, qui ont permis d'atteindre plus de 46 000 personnes dans plus de 235 villages.

Dans le cadre de ces campagnes, des **femmes leaders sont également formées sur l'importance de l'état civil**, afin d'être à leur tour pleinement engagées en faveur de l'état civil, et porter le message auprès de leurs paires, et de la communauté en général. Cette initiative assure véritablement un effet de levier pour un impact à long terme : pour que l'enregistrement des naissances, filles et garçons, devienne **un réflexe pour les parents**.

Grâce à notre mobilisation au Niger et à Madagascar, plus de 120 000 actes d'état civil ont été délivrés, dont plus de 50% à des jeunes femmes et des filles. Ces dernières sont désormais plus à même de poursuivre leur scolarité, d'œuvrer dans le secteur formel, d'exercer leur citoyenneté, et de tous les autres droits fondamentaux.

Le projet « état civil » de l'OIF vise en 2024 d'autres pays de l'espace francophone notamment le Togo et la Guinée.

Au cœur de ce projet, le volet plaidoyer demeure des plus importants, afin de sensibiliser les Etats membres de la Francophonie à considérer l'état civil parmi leurs priorités.

Pour conclure, je forme le vœu que les échanges et débats au cours de cet atelier contribuent à faire émerger ***des idées innovantes***, en faveur d'un enregistrement systématique des naissances des enfants, afin de garantir notamment aux filles, la jouissance de leurs droits, et aux femmes qu'elles deviendront, une autonomie.